

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE				COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	
Nombre de conseillers				Séance du 13 décembre 2024,	
En exercice	Présents	Votants	Absents	L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.	
10	6	9	4 dont 3 pouvoirs		
Date de convocation : 03/12/2024				Présents : Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Charline RAGEAU.	
Date d'affichage de la délibération : 19/12/2024				Elue excusée ayant donné pouvoir : Alexandra BERGER ayant donné pouvoir à Yann BERGER Daniel PILLET ayant donné pouvoir à Aline MAUCHERAT, Romain VIGIER ayant donné pouvoir à Charline RAGEAU.	
				Absente . Laurence BERGER	
				Secrétaire de séance : Aline MAUCHERAT	
<u>Délibération n°2024 12 13 06 : décision modificative pour la somme de 1.49€ manquant au budget.</u>					

Il a été constaté une erreur de 1.49€ au budget de la commune. La décision modificative mise en délibération lors du conseil du 18 octobre 2024 comportait elle-même des erreurs. Afin de pouvoir effectuer les rectificatifs, une nouvelle décision modificative est demandée par la Trésorerie.

Virements de crédits

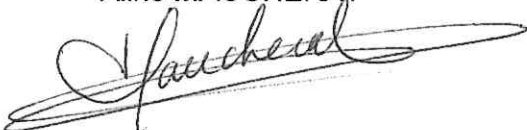
Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	1.49 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections	1.49 €
D 2131 : Constructions bâtiments publics	1.49
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0
R 2804182 : Amort. subv org. publics divers - Bâtiments et installations	1.49 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections	1.49 €
R 742 : Dotations aux élus locaux	1.49 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la décision modificative du budget telle que présentée ci-dessus à hauteur de 1.49€.

Vote : adopté à l'unanimité - 9 voix pour.

La secrétaire de séance,
Aline MAUCHERAT




Le Maire,
André DAZY

